

# LE PETIT PLUS

## Aimer Roncq et le faire savoir

Supplément du magazine EnVie de Roncq numéro 14 - janvier 2008

### Permanences du Maire

Vincent LEDOUX  
tiendra ses pro-  
chaines perma-  
nences :

- à l'Hôtel de  
ville, le vendredi  
8 février de 16h  
à 18h ;

- au foyer Al-  
phonse-Loeul,  
rue de Tourcoing  
au Blanc-Four,  
le vendredi 29  
février de 16h à  
18h.

### Permanences du service juridique et du service d'aide aux victimes

Les mardis 12  
février, 11 mars,  
8 avril, 13 mai,  
10 juin, 8 juillet,  
9 septembre,  
14 octobre et 9  
décembre, de  
9h30 à 12h, à  
l'Annexe-Mairie.

## Élections Municipales

Il est rappelé que les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, un titre d'identité : carte nationale d'identité ; passeport ; carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'état ; carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ; carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ; carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie ; carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; permis de conduire ; permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'état ; livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ; récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ; attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés. Les titres permettant aux ressortissants de l'Union Européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants : carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'état dont le titulaire possède la nationalité ; titre de séjour ; un des documents mentionnés dans le 1er paragraphe.

## Ekiden des Madeleines le 15 mars

La troisième édition de l'Ekiden des Madeleines, organisé par le Jogging Aventure Ronquoise, se déroulera le samedi 15 mars. Deux épreuves sont à l'affiche : l'Ekiden classique et l'Ekiden jeunes.

L'Ekiden classique réunit sur un parcours de 42,195 km des équipes composées de six coureurs en relais (5 km pour le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>ème</sup> le 5<sup>ème</sup> ; 10 km pour le 2<sup>ème</sup>, le 4<sup>ème</sup> et 7,195 km pour le 6<sup>ème</sup>). L'épreuve est ouverte à toutes les personnes nées avant 1992.

L'Ekiden des jeunes réunit des équipes de dix coureurs nés entre 1993 et 1998 qui prennent des relais de 2 km. Le départ se fera avenue de Flandre à 15h.

Les inscriptions sont à enregistrer avant le 12 mars au JAR, Ekiden Roncq, Maison des Associations, 40, rue Henri-Barbusse ou sur place le jour même de 12h30 à 14h30. Dans ce cas, une majoration de 5€ sera demandée par équipe.

Les dossards seront à retirer le 15 mars de 12h30 à 14h45 à l'espace Jean-Albert-Bricout, avenue de Flandre. Inscription avant le 12 mars : 30€ pour l'Ekiden classique et gratuite pour les jeunes.

Les élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars de 8h à 18h.

# C a r n e t

## Ils sont arrivés

### Novembre

Émy Deleporte, le 15 ; Azeliya Peroux et Arthur Grégoire, le 16 ; Mily Keignaert, le 17 ; Raphaël Facon et Yvann Ribar, le 22 ; Louis Aguiar, le 28 ; Mathys Simon, le 29.

### Décembre

Lucie Gonthier, le 1<sup>er</sup> ; Cassandre Richard, le 4 ; Julia Da Silva, le 6 ; Fiona Da Silva Pereira et Célia Riswick, le 7 ; Kévin Cousty, le 10 ; Louis Robert, le 17 ; Clara et Emma Fernandez, le 18 ; Victor Paquet, le 22 ; Noa Van Ende et Océane Delannoy, le 26 ; Nayomi Sayarath, Mathéo Degryse et Louise Carlier, le 27 ; Maëlane Vandekerckhove, le 29.

## Ils se sont dit «oui»

### Décembre

Jean-Luc Dulaquais et Marie-Hélène Beusschart, le 1<sup>er</sup> ; Maxime Delannoy et Amélie Lecoq, le 22.

## «Oui» de nouveau, noces d'or

### Novembre

Roger Mabilie et Marie-Pierre Lecoivre, le 24.

## Ils nous ont quittés

### Novembre

Bernadette Vercaemer, veuve Vangheluwe, le 19 ; Georgette Nuytens, épouse Chanu, le 27.

### Décembre

Antoinette Vanhulle, veuve De Backer, le 1<sup>er</sup> ; Gisèle Keygnaert, veuve Titeca, le 2 ; Guy Wylleman, le 3 ; André Duriez, le 8 ; Georges Deceuninck, le 14 ; Patrick Mestdagh, le 16 ; Emile Derveaux, le 23 ; Gérard Demeestere, le 29, Serge Slawinski, le 30.

### Janvier

Jean-Claude Florequin, le 5 ; Léon Gobert, le 7.

## R a m a s s a g e d e s e n c o m b r a n t s

Lundi 11 février, lundi 10 mars, lundi 14 avril, samedi 17 mai, lundi 9 juin, samedi 19 juillet, lundi 11 août, lundi 8 septembre, lundi 13 octobre, lundi 10 novembre, lundi 8 décembre.

## L'agenda du P'tit Plus

### Samedi 2 février :

- Don du sang de 8h à 12h, salle Polyvalente.

- À 20h30, concert de «Bootleg Abba», salle Jules-Gilles. Sur réservation au service Animation-Culture (2 euros). COMPLET

### Lundi 4 février :

Don du sang de 15h à 19h, salle Catry.

### Du 9 au 24 février :

Vacances scolaires.

### Mardi 26 février :

Cercle de lecture «*Je t'aime, moi non plus*», en présence d'Alexandra Frischia, auteur du roman «*Aime-moi*», à 18h30, à la Bibliothèque Municipale.

### Dimanche 9 mars :

Premier tour des élections municipa-

les de 8h à 18h.

### Samedi 15 mars :

Ekiden des Madeleines, départ à 15h, avenue de Flandre.

### Dimanche 16 mars :

Second tour des élections municipales de 8h à 18h.

### Mardi 18 mars :

Cercle de lecture «*Que sont les hommes aujourd'hui devenus ?*» à 18h30, à la Bibliothèque Municipale.

### Samedi 29 mars :

Concert de l'Harmonie de Saint-Pol-sur-Mer, église Saint-Piat à 20h30.

### Mardi 25, jeudi 27 et vendredi 28 mars :

- De 10h à 11h30, aux Anciennes Ecuries, démonstration de cuisine avec Christophe Hagnerelle, chef

étoilé du Val d'Auge à Bondues. Réservation au Service Animation, 5€.

### Dimanche 30 mars :

- À 11h, aubade de l'Harmonie de Saint-Pol-sur-Mer, place Jean-Jaurès.

- À 15h, départ du cortège des Madeleines, du Centre bourg vers le Blanc-Four sur le thème «*le carnaval des carnivals*».

- À 20h, salle polyvalente, concert-spectacle «*du côté de chez Swann*», lecture et musique gourmandes. Avec Christophe Hagnerelle, Jenny Clève et Pierre Carrière. Sur réservation au Service Animation, 20€.

### Samedi 5 avril :

Election Miss Vallée de la Lys, salle Destombes.

## RECENSEMENT

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année, vous serez destinataire, avant le début de la collecte, d'un courrier déposé par un agent recenseur lors de sa tournée de reconnaissance. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas.

Ainsi, depuis le jeudi 17 janvier, les agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire, déposeront au domicile des personnes recensées les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à l'état civil ou à la direction régionale de l'Insee. Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation. Grâce à chacun d'entre nous, le recensement de la population atteindra ses deux objectifs :

- établir les populations légales de chaque circonscription administrative du pays. Près de 200 textes législatifs et réglementaires font référence aux populations légales des diverses unités administratives : modalités des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc...

- connaître l'évolution et les mouvements de la population, l'évolution des structures démographiques et professionnelles et celles du parc de logements. Le recensement éclaire un grand nombre de décisions publiques ou privées : implantations d'équipements, mesures réglementaires propres à certaines catégories de population, etc... Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter le service état civil de la mairie au 03.20.25.64.26.

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

La Direction des Résidus Urbains de Lille Métropole Communauté Urbaine met en place à compter de septembre la collecte des déchets ménagers spéciaux qui ne seront plus ramassés par Esterra. Sont collectés : bidons de peintures, colles, vernis et solvants, acides (déboucheurs, anticalcaires...), bases (javel, amoniaque, soude caustique...), produits de bricolage (dégripants, décapants...), aérosols, produits de jardinage (pesticides, fongicides, herbicides, engrais...), huiles et graisses végétales (huile de friture...), huiles minérales (huiles moteurs et hydrauliques...), thermomètres au mercure. Les produits doivent être présentés dans leur emballage d'origine et avoir un volume inférieur à 10 litres.

Trois collectes par mois sont organisées sur trois sites de la ville :

- *1<sup>er</sup> mercredi du mois de 14h30 à 16h sur le parking de la Gare* : 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre et 3 décembre.

- *2<sup>eme</sup> vendredi du mois de 9h30 à 11h sur le parking Joël-Bats* : 8 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre.

- *3<sup>eme</sup> samedi du mois de 11h30 à 13h sur le parking Jacques-Duclos* : 16 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre.

## ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

Une importante enquête, consacrée à l'incivilité dont les ménages ou les personnes ont pu être victimes, a lieu jusqu'au 31 mars. L'INSEE répond ainsi aux instructions du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Les questions porteront sur la qualité de l'environnement de l'habitat et sur les problèmes d'insécurité. Quelques ménages ronquois sont susceptibles d'être sondés. Ils seront avisés par l'INSEE du passage de l'enquêteur qui sera porteur d'une carte l'accréditant.



## ATTENTION TRAVAUX

La circulation de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.  
Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, selon impératifs de chantier.

Jusqu'au 31 janvier, travaux dans le cadre d'effacement des réseaux rue Henri-Barbusse, de la rue du 8-Mai-1945 à l'avenue de Flandre.

Jusqu'au 4 février, création d'un branchement, rue du Dronckaert et reconstruction d'un regard d'assainissement à l'angle des rues Paul-Vansteenkiste et de Lille.

Jusqu'au 6 février, travaux de réparation d'un bassin en béton armé, 41, avenue de l'Europe (société Riga).

Rue Pasteur (D 349) : création d'aménagements de sécurité. Les travaux:

- création d'une bande centrale,
- mise en place d'îlots centraux pour tourner, dans une rue adjacente, en toute sécurité et sans bloquer le circulation,
- amélioration de la visibilité des accès aux parcelles riveraines,
- réfection de la chaussée,
- réfection des accotements.

Durée des travaux restants : 4 mois. Coût des travaux: 1,4 M€. Pour connaître l'évolution de travaux, signaler des problèmes d'accès à votre maison ou simplement en savoir plus, vous pouvez joindre l'Unité territoriale de Lille, Subdivision de Tourcoing au 03.20.28.98.60.

## PLANNING DES CONSULTATIONS INFANTILES

- *Centre de PMI du Blanc-Four*, rue Jules-Watteeuw (tel. : 03.20.03.19.15) : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, de 13h30 à 16h soit les vendredis 1<sup>er</sup> et 15 février, 7 et 21 mars, 4 et 18 avril, 2 et 16 mai, 6 et 20 juin, 4 et 18 juillet, 1<sup>er</sup> août, 5 et 19 septembre, 3 et 17 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre.

- *Centre de PMI du Centre*, 12/14, rue Destombes (tel. : 03.20.03.15.29) : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 13h30 à 16h soit les mardis, 12 et 26 février, 11 et 25 mars, 8 et 22 avril, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, 12 et 26 août, 9 et 23 septembre, 7 et 21 octobre, 25 novembre, 9 et 23 décembre.

Attention ! Durant les congés scolaires, certaines dates peuvent être annulées. Pour tout renseignement, contacter l'UTPAS d'Halluin au 03.20.85.31.00.

## DON DU SANG

Salle Georges-Catry, de 15 à 19 h : les lundis 4 février, 14 avril, 21 juillet, 22 septembre et 1<sup>er</sup> décembre.  
Salle Polyvalente, rue de Tourcoing, de 8h à 12h : les samedis 2 février, 12 avril, 19 juillet, 20 septembre et 29 novembre.

## AVIS DE RECENSEMENT MILITAIRE

1<sup>ère</sup> période de l'année 2008

Les jeunes, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 mars 1992, sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile en vue de la «Journée d'Appel de Préparation à la Défense». À cet effet, ils sont invités à se présenter entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars à l'état civil, munis de leur carte nationale d'identité ou passeport et du livret de famille de leurs parents et le cas échéant du décret de naturalisation pour les personnes domiciliées à Roncq. Les jeunes nés en France de parents étrangers doivent produire un certificat de nationalité française ou la manifestation de volonté de l'acquérir. Les personnes qui omettent cette formalité se verront recensées d'office par leur commune de naissance et ne recevront pas le récépissé de recensement qui sera réclamé pour divers examens (baccalauréat, permis de conduire, concours...).